Appel à candidatures Création en cours - 7e édition

Vous avez jusqu'au 2 mai pour déposer votre candidature pour une résidence Création en cours !

La nouvelle édition de Création en cours accompagnera 111 projets portés par de jeunes artistes qui recevront une allocation de résidence de 11 000 € pour un temps de recherche et de création de plusieurs mois, entre janvier et juillet 2023. Ces résidences artistiques comportent un temps de transmission auprès d'élèves de CM1 ou de CM2 dans des écoles primaires réparties dans chaque département de métropole et d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion et Polynésie française). L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 2 mai 2022.

L'appel à candidatures

Accédez à la foire aux questions en bas de page pour préparer votre candidature.
Pour toutes questions complémentaires : **contact@creationencours.fr**

Les étapes pour soumettre votre dossier d'inscription

Étape 1 : créez votre compte d'accès

Créer mon compte de candidature

Étape 2 : complétez votre dossier

Accéder à mon compte candidat

- Enregistrez votre candidature en cours de rédaction.
- Vous pourrez à tout moment y revenir en vous connectant à votre compte : cliquez sur le lien "Mon compte" en pied de page de notre site www.ateliersmedicis.fr.

Étape 3 : soumettez votre candidature

- Une fois votre dossier finalisé, soumettez-le en cliquant sur le bouton "Soumettre".
- Attention, une fois soumis, vous ne pourrez plus le modifier.
- En cas de problème technique : **web@ateliersmedicis.fr**

Les dates clés

- Ouverture de l'appel à candidature : 1er avril 2022
- Clôture des candidatures : 2 mai 2022
- Annonce des lauréats : octobre 2022
- Rentrées Création en cours #7 (lancement) : octobre - novembre 2022
- Organisation de réunions DRAC/DAAC par région (préparation des résidences) : décembre 2022 - janvier 2023
- Mi-temps Création en cours #7 (bilan intermédiaire des résidences) : mars 2023
- Événement de clôture Création en cours #7 : juillet 2023

Vous êtes une école ?

Les enseignants et les écoles souhaitant accueillir un artiste qui mènera un projet de transmission, de recherche et de création artistique avec des élèves de CM1 ou de CM2, sont invités à déposer leur candidature sur la plateforme **Démarches simplifiées** avant le 14 avril 2022.
→ **Accédez à la page pour déposer une candidature**

Questions fréquentes

Qu'est-ce que Création en cours ? +

Les disciplines artistiques concernées ? +

Comment envoyer une candidature ? +

Qui peut candidater ? +

Diplômé·e avant 2018, peut-on candidater avec une lettre de recommandation ? +

Les candidats en post-diplôme ou doctorants sont-ils éligibles ? +

Peut-on candidater en binôme ou en collectif ? +

Les candidatures sont-elles conditionnées à une limite d'âge ? +

Lauréat·e d'une précédente édition de Création en cours, peut-on à nouveau candidater ? +

Que contient le formulaire de candidature ? +

Quels sont les critères de sélection ? +

Quand l'annonce des lauréat·e·s a-t-elle lieu ? +

Quand et comment se déroule la résidence ? +

Quelle prise en charge financière du projet ? +

En quoi consistent les temps de transmission ? +

Comment les écoles d'accueil sont-elles sélectionnées ? +

Comment se fait l'association entre les projets des artistes et les écoles ? +

Quels sont les espaces de travail mis à disposition ? +

Quel accompagnement par les Ateliers Médicis ? +

Création en cours

Publié le 22 mars 2022

Ateliers Médicis
Lieu de recherche, de création et de partage

4 allée Françoise Nguyen, 93390 Clichy-sous-Bois
01 58 31 11 00